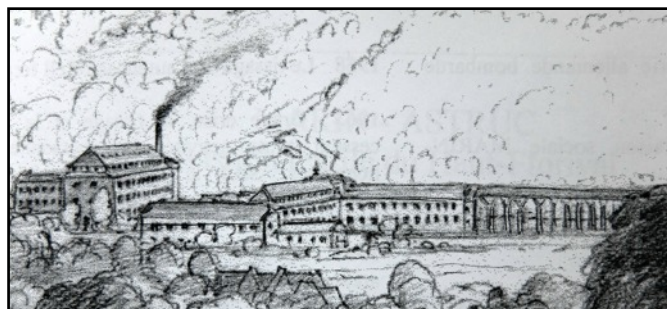


## LA MAISON FORESTIÈRE DE LAUTENBACH-ZELL ET LE CANAL ASTRUC À BUHL

Les archives du Corps Législatif, mentionnent pour l'année 1853, un projet de loi ayant pour objet un échange de terrain entre le domaine d'Etat et les Sieurs Astruc et Cie de Buhl. En cette ère d'industrialisation textile, un tel échange se pratique très fréquemment et passe souvent inaperçu pour le grand public. Celui de M. Astruc est singulier puisqu'il ne concerne pas uniquement le site industriel de Buhl, mais va aussi avoir des répercussions sur les bans communaux de Lautenbach-Zell et de Linthal dans le Haut - Florival.



L'aqueduc de l'usine Ziegler en 1840 d'après Bourcart

### 1. Le projet de M. ASTRUC

« En 1850, M. Astruc, manufacturier à Buhl a adressé une pétition à l'administration forestière, pour obtenir l'échange de 5 hectares 21 ares et 75 centiares de bois, formant la lisière de la forêt domaniale de Murbach, contre une maison et onze parcelles de terres et pré, d'une contenance de 95 ares 40 centiares, le tout situé à Linthal et Lautenbach-Zell, et appartenant au postulant ». Ainsi débute l'exposé de présentation du projet de loi du 14 mai 1853.

Avant d'analyser cet échange demandé par le manufacturier, revenons quelques années en arrière. L'entreprise Astruc et Cie est propriétaire de l'usine de filature de coton de Buhl depuis 1848 date à laquelle l'entreprise ZIEGLER ruinée a vendu tous ses biens. La filature ne fonctionne que grâce à une dérivation d'une partie des eaux de la rivière de la Lauch. Cette eau arrive à l'usine par un énorme aqueduc de plusieurs mètres de haut implanté sur le pré en amont de l'établissement textile. Une grande roue à aube fait tourner les métiers à filer par l'intermédiaire d'un système de courroies et de poulies Mais cet ouvrage en bois est fort ancien, délabré et devenu très insuffisant pour une bonne marche de l'établissement. Le manufacturier ajoute dans sa demande que « l'usine emploie 1200 ouvriers et que le chômage que fait craindre l'état de l'aqueduc serait une calamité, non seulement pour les ouvriers et pour lui, mais également pour les communes voisines et même pour les forêts domaniales des environs. »

Pour assurer la pérennité et la prospérité de son usine, M Astruc souhaite enlever cet ancien aqueduc et le remplacer par des turbines productrice d'énergie. Pour alimenter les turbines, il prévoit de creuser dans le flanc nord du Demberg un canal d'amenée d'eau depuis la Lauch. Mais ce projet nécessite beaucoup de terrain

que le manufacturier ne possède malheureusement pas. Il réussit à acquérir quelques parcelles de la commune de Buhl mais l'Etat est propriétaire de la plus grande emprise de terrain où devra passer le futur canal d'alimentation. En 1850, l'industriel va entamer une demande d'acquisition d'un terrain de plus de 5 hectares. Le conservateur du Haut-Rhin remarque dans son rapport du 27 décembre 1850 soit quatre ans avant cet échange, que « la proposition de M. Astruc présente plusieurs avantages directs aux propriétés de l'Etat. La plus grande partie des forêts domaniales de Murbach et de Linthal n'a d'autres débouchés que la vallée du Lauchen, au centre de laquelle est établie la route forestière. Cette route en sortant de la vallée aboutit aux terres que le manufacturier offre en contre-échange et sur lesquelles les voitures employées à l'exploitation sont obligées de passer. En outre, la maison appartenant à M.Astruc est située au débouché de la vallée.»

### 2. Inventaire des terrains pour l'échange

Adolphe Astruc possède plusieurs biens dans la vallée du Florival : une usine à Buhl et une seconde implantée au lieu dit Muhlmatt sur le ban de Lautenbach-Zell. Ce complexe comporte les bâtiments de l'usine, une maison d'habitation, une partie en indivis d'une scierie et plusieurs terrains. M. Astruc va donc proposer pour faciliter cet échange avec l'Etat, la maison d'habitation et plusieurs terrains attenants à cette bâtisse tous situés sur le ban de Lautenbach-Zell, ainsi que les prés situés entre la Lauch et l'actuelle départementale CD430 sur le ban de Linthal.

Pour faire accepter le projet par le Conseil d'Etat, l'Administration - qui soutient M Astruc - expose qu'elle souhaite prolonger la route forestière venant du village et établir « une surveillance active sur le point où elle est la plus nécessaire » en convertissant la maison

échangée en maison de garde. Elle rajoute qu'un « chemin de traîneau qui dessert la partie haute des forêts de Murbach et Lautenbach-Zell, vient aboutir aux propriétés cédées en contre-échange. Cette circonstance permettra d'établir sur les propriétés un chantier à l'usage de l'Administration et des adjudicataires, qui sont aujourd'hui forcés d'emprunter un chantier appartenant à la commune de Lautenbach-Zell laquelle serait en droit d'exiger une indemnité ».

Le résultat de l'expertise a attribué à la portion de bois cédée par l'Etat une valeur de 4014,36 Francs et aux propriétés abandonnées en contre-échange celle de 3128,10 Francs, d'où il résulte, à la charge de M. Astruc une somme de 886,26 Francs. Cette estimation a été acceptée par le manufacturier qui s'est également chargé des frais de purge ce qui a été opéré en 1852. Le contrat a été passé administrativement le 17 janvier 1853, entre M. Astruc et le Préfet du Haut-Rhin. Le rapporteur termine son exposé par ces mots : « Cette convention vous paraîtra probablement, dictés par l'intérêt commun des parties contractantes, et nous espérons que vous voudrez bien la revêtir de la sanction législative. »

### 3. Adoption du projet de loi

Le projet de loi a été délibéré et adopté par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 11 mai 1853. Trois jours plus tard, le 14 mai, au Palais des Tuileries, Napoléon III, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, décrète que ce projet de loi, délibéré en Conseil d'Etat, sera transmis au Corps Législatif et au Sénat. La séance du Corps Législatif est ouverte le jour même, à 3 heures de l'après midi sous la présidence de M. Billault : trois projets sont à l'ordre du jour dont le second concerne M. Astruc. Les trois projets seront adoptés.

### 4. La maison forestière

La maison d'habitation que propose l'industriel en contre-échange se situe selon le plan du cadastre de Lautenbach - Zell enclavée entre les bâtiments de l'usine, du moulin et d'un hangar. L'Administration s'est-elle réellement installée dans cette bâtisse au centre de l'usine textile ? L'actuelle maison forestière située au 35 rue de la scierie a été construite près d'un demi siècle plus tard. La date de 1899, inscrite sur le linteau situé au-dessus de la porte d'entrée, atteste cette construction réalisée par l'administration allemande. Cette nouvelle maison a été édifiée sur un terrain que l'industriel de Buhl avait échangé en 1853.



La maison du garde et la prise d'eau du canal en 1950

### 5. Le canal souterrain

La galerie du canal souterrain d'amenée d'eau sera percé entre les vallons du Kehr et du Geffenthal. Deux retenues d'eau vont être aménagées en amont de l'ouvrage afin de garantir un débit sans faille. Une maison pour loger un gardien sera également construite en 1861. Ce dernier aura pour mission le contrôle et l'entretien de toute l'installation hydraulique. La réalisation de cet ouvrage va offrir en ce milieu du XIXème siècle, une occasion unique aux géologues amateurs de la région dans leurs travaux de recherches sur la géologie de la vallée. Le docteur en médecine, Eugène Durrwell de Guebwiller déclare dans son ouvrage paru en 1856 que plusieurs minéraux ont été mis à jour : une masse importante de serpentine, de la blende (sulfate de zinc), de la pyrite (sulfure de fer) et des veines de carbonate de chaux parsemées de minerai de plomb.

Aujourd'hui en 2015, cette installation est toujours en fonctionnement (cf. Blättla N° 32, article de M.W.) et l'actuel propriétaire vend l'énergie électrique produite par les turbines à Electricité de France. Un contrôle et une surveillance hebdomadaire sont réalisés sur les ouvrages hydrauliques par les membres de l'association des Pêcheurs du Lac des Cygnes qui utilisent les retenues d'eaux pour la pêche.

Maurice KECH

#### Sources :

Archives du Corps Législatif, session de 1853.  
Textes dans « Deux siècles d'industrie textile dans le Florival », 2001.  
« Aperçu géologique du canton du Guebwiller » par Eugène Durrwell, 1856.

